



Communiqué de presse

ABIONYX Pharma annonce le succès de son financement pour un montant total maximum de 33 M€

- Augmentation de capital souscrite en intégralité pour un montant de 18,7 M€ par émission de 7.056.416 actions nouvelles au prix de souscription de 2,65 € par action
- Tirage de la première tranche du Financement Obligataire pour un montant de 10 M€ sur un total de 14 M€ et émission des BSA au profit de Fenja Capital
- Souscription des actionnaires historiques à hauteur d'environ 40% de l'augmentation de capital par exercice de leurs DPS et mise en œuvre de leurs engagements de garantie
- Prolongation de l'horizon de trésorerie de la Société jusqu'au 4^{ème} trimestre 2028 après tirage de la seconde tranche du Financement Obligataire
- Financement intégral de l'essai clinique de phase 2b sur la septicémie et de la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le déficit en LCAT
- Règlement-livraison prévu le 22 juin 2026

Toulouse (France) / Fullerton (CA, États-Unis) — le 18 juin 2026 à 7h30 (CET) — ABIONYX Pharma (FR0012616852 – ABNX – éligible au PEA-PME) (« ABIONYX » ou la « Société »), société biopharmaceutique de nouvelle génération qui développe des thérapies innovantes dans le sepsis et les soins intensifs, fondées sur une plateforme technologique exclusive basée sur l'apoA-I, annonce aujourd'hui le succès de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») des actionnaires (l'« **Augmentation de Capital** »), lancée le 27 mai 2026, qui a été souscrite à hauteur de 100% après mise en œuvre partielle des engagements de garantie. La Société annonce également la soumission de la notice de tirage de la première tranche d'obligations simples non convertibles (le « **Financement Obligataire** » et, ensemble avec l'Augmentation de Capital, l'« **Opération** ») par Fenja Capital II A/S (« **Fenja Capital** »), un fonds d'investissement indépendant basé au Danemark, spécialisé dans les investissements dans des entreprises innovantes dans les secteurs de la santé, des biotechnologies et des technologies.

Cyrille Tupin, Directeur Général d'ABIONYX Pharma, a déclaré :

« La réussite de cette augmentation de capital, associée au financement obligataire apporté par Fenja Capital, marque une étape importante pour ABIONYX. Je tiens à remercier sincèrement nos actionnaires historiques pour leur fidélité, à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux investisseurs et à exprimer notre gratitude à Fenja Capital pour sa confiance et son engagement envers notre Société. Nous sommes particulièrement heureux de bénéficier du soutien de Fenja Capital en tant que partenaire financier pour cette augmentation de capital et sa première opération de financement sur le marché français.

En combinant cette augmentation de capital réussie avec un important financement obligataire non dilutif, nous avons renforcé notre bilan et amélioré significativement la visibilité financière de la Société. L'équipe ABIONYX reste pleinement concentrée sur la mise en œuvre de son plan de développement clinique et la création de valeur grâce à des étapes scientifiques et opérationnelles clés.

Notre engagement est clair : accélérer le développement de notre biomédicament CER-001 dans le traitement du sepsis et du déficit en LCAT, tout en continuant à rechercher des partenariats stratégiques. Avec le soutien de nos actionnaires et de partenaires de confiance tels que Fenja Capital, ABIONYX est idéalement positionnée pour mettre en œuvre tout le potentiel de sa plateforme apoA-I et proposer un nouveau standard de traitement aux patients atteints de maladies graves et souvent mortelles, principalement le sepsis. »

Résultats de l'Augmentation de Capital

1.869.148 actions ont été souscrites à titre irréductible, ce qui correspond à un taux d'exercice des droits préférentiels de souscription de 26,5 %. Les souscriptions à titre réductible et à titre libre ont porté respectivement sur 241.624 et 57.098 actions et ont été pleinement allouées.

Dans la mesure où l'ensemble des souscriptions, à titres irréductible et réductible, a représenté moins de 100 % du montant initial brut de l'Augmentation de Capital, les engagements de garantie contractés par des investisseurs qui s'étaient engagés à souscrire les Actions Nouvelles non souscrites à l'issue de la période de souscription, pour un montant maximum de 18.690.000 € et dans la limite de 100 % du montant initial brut de l'Augmentation de Capital, ont été partiellement actionnés à hauteur de 4.888.546 Actions Nouvelles représentant un montant de 12.954.646,90 €.

Le montant final brut de l'opération s'élève à 18,7 M€ et se traduit par l'émission de 7.056.416 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** »).

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles interviendra le 22 juin 2026. Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront assimilables aux actions existantes déjà négociées sur Euronext Paris. L'admission des Actions Nouvelles est également prévue le 22 juin 2026, sur la même ligne de cotation des actions existantes, code FR0012616852, mnémonique : ABNX.

À compter de cette date, le capital social de la Société sera composé de 42.568.071 actions.

Impact de l'Augmentation de Capital sur la situation des actionnaires

L'impact de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation d'un actionnaire détenant 1 % du capital avant l'Augmentation de Capital et ne souscrivant pas serait le suivant :

	Participation de l'actionnaire dans le capital (%)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant l'émission des Actions Nouvelles résultant de la présente Augmentation de Capital	1,00	0,85
Après l'émission de 7.056.416 Actions Nouvelles résultant de la présente Augmentation de Capital	0,83	0,73
Après l'émission de 2.240.424 Actions Nouvelles en cas de souscription par Fenja Capital à la totalité de ses BSA	0,79	0,70

(1) Sur une base diluée tenant compte de l'ensemble des instruments dilutifs en circulation à l'exception des BSA émis dans le cadre du Financement Obligatoire.

Incidence de l'Augmentation de Capital sur les capitaux propres

L'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres par action de la Société (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2025) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres (en €)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant l'émission des Actions Nouvelles résultant de la présente Augmentation de Capital	0,12 €	0,55 €
Après l'émission de 7.056.416 Actions Nouvelles résultant de la présente Augmentation de Capital	0,54 €	0,63 €
Après l'émission de 2.240.424 Actions Nouvelles en cas de souscription par Fenja Capital à la totalité de ses BSA	0,70 €	0,76 €

(1) Sur une base diluée tenant compte de l'ensemble des instruments dilutifs en circulation à l'exception des BSA émis dans le cadre du Financement Obligatoire.

Incidence de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS sur la répartition du capital

À l'issue de l'Augmentation de Capital, le capital social d'ABIONYX sera composé de 42.568.071 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune représentant un capital social de 2.128.403,55 euros, et la structure actionnariale sera répartie, à la connaissance de la Société, comme suit :

	Avant réalisation de l'Augmentation de Capital			Après réalisation de l'Augmentation de Capital		
	Nombre d'actions (non-dilué)	% théorique du capital (non-dilué)	% théorique des droits de vote (non-dilué)	Nombre d'actions (non-dilué)	% théorique du capital (non-dilué)	% théorique des droits de vote (non-dilué)
DOMUNDI SAS (représentée par M. Emmanuel Huynh)	4.392.430	12,37%	16,09%	4.430.165	10,41%	13,98%
ORSAY 53 (représenté par M. Jean-Gérard Galvez)	2.331.000	6,56%	5,18%	2.481.943	5,83%	4,77%
Luc Demarre	2.003.586	5,64%	8,55%	2.022.453	4,75%	7,43%
Cyrille Tupin	1.592.214	4,48%	6,26%	1.592.214	3,74%	5,41%
Christian Chavy	195.246	0,55%	0,67%	195.246	0,46%	0,58%
Sadok Belmokhtar	2.095.810	5,90%	4,66%	2.095.810	4,92%	4,03%
Fenja Capital II A/S	0	0,00%	0,00%	1.002.579	2,36%	1,93%
Flottant	22.671.794	63,84%	58,59%	28.518.086	66,99%	61,87%
Actions auto-détenues*	229.575	0,65%	0,00%	229.575	0,54%	0,00%
TOTAL	35.511.655	100,00%	100,00%	42.568.071	100,00%	100,00%

* Actions auto-détenues sans droit de vote détenues par la Société au 26 mai 2026.

Engagement de conservation

Dans le cadre de l'Opération, les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de la Société sont soumis à un engagement de conservation (*lock-up*) de 90 jours, sous réserve d'exceptions usuelles. La Société a également pris un engagement de conservation de 90 jours, sous réserve d'exceptions usuelles. Les Garants qui ne sont pas administrateurs ou dirigeants mandataires sociaux ne sont pas soumis à un engagement de conservation spécifique.

Financement Obligataire et émission de bons de souscription d'actions (« BSA »)

Parallèlement à l'Augmentation de Capital, la Société a conclu un contrat de souscription avec Fenja Capital et a soumis une notice de tirage de la première tranche du Financement Obligataire pour un montant nominal de 10 M€ au profit de Fenja Capital. L'émission des Obligations de la première tranche est prévue le 25 juin 2026.

La seconde tranche, d'un montant nominal de 4 M€, pourra être tirée au cours du quatrième trimestre 2026, sous réserve notamment que le montant des Obligations en circulation (y compris la seconde tranche) représente au plus 10 % de la capitalisation boursière moyenne de la Société sur les 10 séances de bourse précédant le tirage et que la liquidité moyenne du titre sur 10 séances de bourse soit d'au moins 250 000 € par jour. En outre, le montant disponible pour le tirage sera réduit de tout montant alloué à Fenja Capital au titre de son engagement de souscription dans l'Augmentation de Capital qui n'aurait pas été cédé par Fenja Capital à la date de tirage de la seconde tranche.

Les Obligations devront être intégralement remboursées le 26 mai 2028 (la « **Date d'Échéance** »). La Date d'Échéance pourra être prolongée jusqu'au 26 novembre 2028, sous réserve d'un commun accord entre la Société et Fenja Capital. Les Obligations porteront intérêt à un taux égal à l'EURIBOR 3 mois (avec un plancher de 2,00 %) majoré d'une marge de 3,00 % par an. Les intérêts seront payés trimestriellement.

Les Obligations pourront être remboursées par la Société par anticipation à tout moment sans pénalité.

Dans le cadre du Financement Obligataire, 2.240.424 BSA seront émis gratuitement au profit de Fenja Capital, exerçables en actions ordinaires représentant une dilution totale de 5,00% sur la base du nombre d'actions ordinaires en circulation immédiatement après réalisation de l'Opération, soit un nombre maximum de 2.240.424 actions nouvelles. Les BSA ont une durée de cinq ans à compter de leur émission, sont immédiatement exerçables. Leur prix d'exercice initial est fixé à 3,71 € par action nouvelle (soit 140 % du prix de souscription des Actions Nouvelles).

Les Obligations et les BSA ne feront l'objet d'aucune admission aux négociations.

Rappel sur les Motifs de l'Opération et Utilisation Prévue du Produit Brut

En complément de sa trésorerie existante, la Société envisage d'affecter le produit net de l'Opération, d'environ 25,2 M€, comme suit :

- 10 M€ pour financer l'essai clinique de phase 2b dans le sepsis, y compris la fabrication, avec un démarrage prévu en 2026 et des résultats principaux attendus d'ici la fin du premier semestre 2028 ;
- 9 M€ pour faire progresser l'indication LCAT jusqu'au dépôt du dossier d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) auprès de l'EMA début 2028, y compris les activités CMC (deux lots de validation), les coûts réglementaires et les éventuelles premières fabrications commerciales. La Société prévoit de déposer une demande auprès de l'EMA début 2028 et d'obtenir l'AMM en 2028, puis de déposer une demande auprès de la FDA en 2029 ; et
- le solde pour les besoins généraux de l'entreprise et le fonds de roulement, y compris, le cas échéant, le remboursement de la dette souscrite au titre du Financement Obligataire, prolongeant l'horizon de trésorerie jusqu'au troisième trimestre 2028 (prolongée jusqu'au quatrième trimestre 2028 après tirage de la seconde tranche du Financement Obligataire).

Disponibilité de l'annexe IX du Règlement Prospectus

L'Augmentation de Capital n'a pas donné lieu à la publication d'un prospectus conformément au Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

Un document d'information a été préparé pour les besoins de l'Augmentation de Capital avec maintien du DPS conformément à l'annexe IX du Règlement Prospectus (le « **Document d'Information** »).

Le Document d'Information est consultable, sous réserve de certaines restrictions, sur le site de la Société : <https://www.abionyx.com/fr/augmentation-de-capital>. Le Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus et n'a pas été soumis à l'examen et à l'approbation de l'AMF.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque relatifs à ABIONYX décrits dans le communiqué de presse de la Société du 27 mai 2026 ainsi qu'au

chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'AMF sous le n° D.26-0099 en date du 17 mars 2026, disponible gratuitement sur le site de la Société (<https://www.abionyx.com/fr/investisseurs/informations-reglementees>) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

Conseils financiers et juridiques

Stifel Europe agit en tant que Seul Coordinateur Global de l'Augmentation de Capital et en tant que Teneur de Livre Associé aux côtés de **CIC Corporate and Institutional Banking** et de **TP ICAP**. **Stifel Europe** agit également en tant que Seul Coordinateur Global du Financement Obligataire. **Orrick Herrington & Sutcliffe (Europe) LLP** agit en qualité de conseil juridique sur l'ensemble de l'Opération.

À propos d'ABIONYX Pharma

ABIONYX Pharma est une société biopharmaceutique de nouvelle génération dans le sepsis et les soins intensifs, en développant des biothérapies de rupture pour des pathologies graves dépourvues de traitements efficaces. Grâce à sa plateforme technologique exclusive basée sur l'apoA-I, ABIONYX Pharma conçoit des biomédicaments innovants et des vecteurs HDL de nouvelle génération ciblant les dérégulations immuno-inflammatoires au cœur du sepsis et d'autres maladies sévères. Portée par une expertise scientifique reconnue, un pipeline différencié et un réseau clinique mondial en expansion, ABIONYX Pharma ambitionne de redéfinir les standards thérapeutiques du sepsis et de devenir un acteur clé dans les soins intensifs.

Contacts :

ABIONYX Pharma

infos@abionyx.com

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse peut contenir certaines déclarations prospectives. Bien que la Société estime que ses attentes reposent sur des hypothèses raisonnables, toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent communiqué de presse concernant des événements futurs sont sujettes, sans limitation, à (i) des modifications sans préavis, (ii) des facteurs échappant au contrôle de la Société, (iii) des résultats d'essais cliniques, (iv) des exigences réglementaires, (v) une augmentation des coûts de fabrication, (vi) des conditions d'accès au marché, (vii) la concurrence et (viii) d'éventuelles revendications portant sur ses produits ou sa propriété intellectuelle. Ces déclarations peuvent inclure, sans limitation, toute déclaration précédée, suivie ou comportant des termes tels que « objectif », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « sera », « est susceptible de », « devrait », « pourrait » ainsi que d'autres termes de sens similaire ou leur négation. Les déclarations prospectives sont soumises à des risques et incertitudes inhérents, échappant au contrôle de la Société, qui pourraient faire en sorte que les résultats, performances ou réalisations réels de la Société diffèrent matériellement des résultats, performances ou réalisations attendus, exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Une description de ces risques, aléas et incertitudes figure dans le Document d'enregistrement universel 2025 de la Société. En outre, ces déclarations prospectives, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. La Société décline toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement ultérieur dont elle aurait connaissance, sauf si la loi l'exige.

Le présent communiqué de presse a été préparé en français et en anglais. En cas de divergence entre les deux versions, la version en langue française prévaudra.

AVERTISSEMENTS

Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat, ni la sollicitation d'une offre de vente ou d'achat de titres d'Abionyx. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction. Aucune communication ou information relative à l'offre de titres de la Société ne peut être distribuée au public dans une juridiction où un enregistrement ou une approbation est requis. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans une juridiction où de telles démarches seraient requises. L'offre ou la souscription de titres peut être soumise à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. La Société décline toute responsabilité en cas de violation de ces restrictions par toute personne.

*S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (y compris la France) (les « **États Membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un quelconque des États Membres. Par conséquent, les valeurs mobilières de la Société ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États Membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »), ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 1 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans l'État Membre concerné.*

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Document d'Information avant de prendre une décision d'investissement afin de comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres à la vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction où une telle offre pourrait faire l'objet de restrictions. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux États-Unis et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.*

*La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« **authorised person** ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (le « **FSMA** »). En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui (i) se trouvent en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des professionnels en matière d'investissement (« **Investment Professionals** ») répondant aux dispositions de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« **Ordonnance** »), (iii) sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) de l'Ordonnance ou (iv) sont toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Le présent communiqué ne doit donner lieu à aucune action ni ne doit être invoqué au Royaume-Uni par des personnes qui ne sont pas des Personnes Habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes au Royaume-Uni.*

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.